

RÉSOLUTION RELATIVE AUX ENTENTES ENTRE COMMISSIONS SCOLAIRES

Le conseil a annulé la résolution n° CC-120611-ED-0166 relative aux demandes d'entente avec une autre commission scolaire.

RÈGLEMENTS – DATE HEURE ET LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conseil des commissaires

Le conseil a approuvé les modifications apportées au règlement n° 2008-CA-15 pour y intégrer les dates des séances du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2012-2013.

Comité exécutif

Le conseil a approuvé les modifications apportées au règlement n° 2008-CA-15 pour y intégrer les dates des séances du comité exécutif pour l'année scolaire 2012-2013.

PLAN STRATÉGIQUE ET CONVENTION DE PARTENARIAT 2012-2017

Plan stratégique

Le 2012-05-23, le conseil a approuvé en principe le plan stratégique 2012-2017 aux fins de consultation.

Au terme de la consultation, la rétroaction a été étudiée.

Le conseil a approuvé le Plan stratégique 2012-2017.

Convention de partenariat

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3), les commissions scolaires sont tenues d'élaborer un plan stratégique en tenant compte des orientations et objectifs du plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Ce plan a été adopté au début de la séance.

La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, en collaboration avec les administrateurs de ses écoles et centres, a mis de l'avant des moyens pour atteindre les buts et objectifs mesurables établis par la ministre et a élaboré une convention de partenariat, conformément à l'article 459.3 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3);

Le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la Convention de partenariat 2012-2017.

CENTRE MULTISERVICE

Le 2010-05-18, le conseil des commissaires a adopté une résolution pour appuyer une proposition en vue de l'établissement d'un centre de formation professionnelle multiservice, bilingue dans la région des Laurentides, en partenariat avec la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-îles.

Le 2012-05-29, toutes les commissions scolaires ont reçu une communication du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) demandant que tous les projets concernant le Plan quinquennal des immobilisations (PQI) 2012-2017 et ayant trait à des centres de formation professionnelle soient déposés pour le 2012-07-03 au plus tard;

Le conseil a appuyé la proposition en vue de l'établissement d'un centre de formation professionnelle multiservice, bilingue dans la région des Laurentides en partenariat avec la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-îles.

BUDGET 2012-2013

Le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2012-2013, sous réserve de l'approbation de la ministre, conformément à l'article 279 de la Loi sur l'instruction publique.

Le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ par 100 \$ d'évaluation uniformisée.

Le conseil a aussi mandaté la Direction générale de s'assurer de la conformité de la taxation scolaire et des subventions pour l'année scolaire 2012-2013 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires suivant l'adoption définitive des règles budgétaires 2012-2013 et du règlement sur le produit maximal de la taxe scolaire.

TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE

Au mois de juin 2010, le conseil a mandaté la Direction générale de recommander vivement au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de proposer des solutions équitables pour rectifier l'écart entre les taux d'imposition des commissions scolaires pour les années à venir.

Toutefois, il y a encore des écarts entre les taux d'imposition des commissions scolaires francophones et de la commission scolaire anglophone établie sur le territoire. Ces écarts varient entre 0,0146 \$ à 0,2284 \$ par 100 \$ d'évaluation; le taux de la commission scolaire anglophone étant le plus élevé. Cette situation crée un déséquilibre entre les contribuables anglophones et francophones et est injuste pour la clientèle de la commission scolaire anglophone.

Le conseil a mandaté le directeur général d'exhorter de nouveau le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de proposer des solutions équitables pour rectifier cette situation pour les années à venir.

Une copie de la résolution a été transmise au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), à Leo Lafrance, sous-ministre adjoint aux Services à la communauté anglophone, aux affaires autochtones et au Plan Nord, aux députés de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, ainsi qu'à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ).

PROLONGATION DU MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT PAR INTÉRIM

Le 2012-01-25, le conseil approuvait la prolongation de l'affectation du directeur général adjoint par intérim jusqu'au 2012-06-30 pour pouvoir procéder à l'embauche d'un directeur général adjoint et bénéficier d'une période de transition.

Le poste de direction générale adjointe étant toujours vacant, le conseil a prolongé le mandat de **Clifford Buckland**, à titre de directeur général adjoint par intérim, du 2012-07-01 jusqu'à la nomination d'une nouvelle direction générale adjointe et la fin de la période de transition.

DIRECTION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Le poste de direction des Services complémentaires devenant vacant le 2012-07-01, ce poste a été affiché du 2012-06-12 au 2012-06-26 et un comité de sélection a tenu des entrevues le 2012-06-27;

Le conseil a approuvé la nomination de **Frédéric Greschner** au poste de directeur des Services complémentaires à compter du 2012-07-01.

DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE PRIMAIRE TERRY-FOX

Au terme du processus d'affectation des directions d'école et de centre pour l'année scolaire 2012-2013, le poste de direction adjointe à l'école primaire Terry-Fox demeurait vacant.

Le poste a été affiché du 2012-05-26 au 2012-06-07 et un processus de sélection a été tenu les 2012-06-21 et 2012-06-26;

Le conseil a approuvé l'engagement de **Jennifer Vaughan** à titre de directrice adjointe à l'école primaire Terry-Fox à compter du 2012-07-01.

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2012-2013 :

Le conseil a approuvé les projets d'investissement 2012-2013 énumérés ci-après et devant être réalisés en priorité dans les écoles et les centres au coût de 7 302 088 \$.

AMT – Amélioration et transformation des bâtiments	1 664 347 \$
MAO – Matériel, appareillage et outils	370 000 \$
Mesure 30850 – Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées (MELS)	120 280 \$
Mesure 50690 – Maintien des bâtiments (MELS)	3 314 196 \$
Mesure 50710 – Résorption du déficit d'entretien (MELS)	1 833 265 \$
TOTAL	7 302 088 \$

RECTIFICATIFS DE COMMANDE – ÉCOLE PRIMAIRE JOLIETTE

Le 2011-03-30, le conseil a octroyé un contrat pour la construction de la nouvelle école primaire Joliette à **Construction De Castel** au coût total de 4 315 567,00 \$, taxes en sus (4 916 509,70 \$, toutes taxes comprises);

Des rectificatifs de commande totalisant 802 791,15 \$ (taxes en sus) ont dû être apportés durant les travaux. De ce montant, 786 696,46 \$ (taxes en sus) découlent de travaux de consolidation du sol qui n'étaient pas prévus au cahier des charges.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a été avisé de la situation et a informé la commission scolaire qu'elle devait faire une demande de remboursement à l'intérieur de la mesure défaut de construction/litige.

Le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé les rectificatifs de commande totalisant 802 791,15 \$, taxes en sus (914 579,82 \$, toutes taxes comprises). Il a aussi mandaté le directeur du Service des ressources matérielles de faire une demande de remboursement de 786 696,46 \$ (taxes en sus) à l'intérieur de la mesure défaut de construction/litige.

RECTIFICATIFS DE COMMANDE – VESTIAIRES ET DOUCHES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LAVAL-LIBERTY

Le 2011-08-31, le conseil a octroyé le contrat pour la démolition des vestiaires et des douches au 3200, boulevard Souvenir à **Hulix Construction inc.**, au coût total de 370 000 \$, taxes en sus (421 522,50 \$, toutes taxes comprises).

Des rectificatifs de commande totalisant 80 990,63 \$, taxes en sus (92 268,58 \$, toutes taxes comprises) ont dû être apportés durant les travaux.

Le conseil a approuvé des rectificatifs de commande totalisant 80 990,64 \$, taxes en sus (92 268,58 \$, toutes taxes comprises).

BÂTIMENTS MODULAIRES – ÉCOLE PRIMAIRE TWIN OAKS

Pour pallier le problème lié au surpeuplement de l'école primaire Twin Oaks, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit procéder à l'installation de deux bâtiments modulaires.

La location de deux bâtiments modulaires a été autorisée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans un courriel daté du 2012-06-26 et par la Ville de Laval dans une lettre datée du 2012-05-03;

Les soumissions reçues en réponse à un appel d'offres public ont été ouvertes le 2012-06-15 et le professionnel de ce projet a analysé les soumissions reçues pour vérifier la conformité aux documents d'appel d'offres.

Le conseil a octroyé le contrat pour la location de deux bâtiments modulaires pour l'école primaire Twin Oaks à **AMB Tresec inc.**, au coût de 155 000 \$, taxes en sus (178 211,25 \$ toutes taxes comprises).

RECTIFICATIFS DE COMMANDE – AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE MCCAIG

Le 2009-11-25, le conseil des commissaires a octroyé le contrat pour l'agrandissement de l'école primaire McCaig à Dorbec Construction inc. au coût total de 2 593 134,00 \$, taxes en sus (2 927 000,00 \$, toutes taxes comprises).

Durant les travaux, deux rectificatifs de commande ont été approuvés, à savoir :

- Le 2010-11-24 : augmentant le coût total du projet à 2 670 928,78 \$, taxes en sus (3 014 810,95 \$, toutes taxes comprises).
- Le 2011-09-27 : augmentant le coût total du projet à 2 875 253,27 \$, taxes en sus (3 202 017,62 \$, toutes taxes comprises).

Un dernier rectificatif de commande a dû être apporté pour finaliser le projet d'agrandissement de l'école primaire McCaig;

Le conseil a approuvé ce dernier rectificatif de commande au montant de 40 000 \$, taxes en sus (45 150 \$, toutes taxes comprises) reçu de Dorbec Construction inc.

FONDATION SIR-WILFRID-LAURIER ET COMITÉS DE SÉLECTION

Selon le règlement de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier, deux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sont délégués au conseil d'administration par résolution du conseil des commissaires.

Attendu que d'autres membres du conseil d'administration de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier peuvent avoir des intérêts d'affaires avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, il est possible que des conflits d'intérêts surgissent entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier lors de prises de décisions associées à l'adjudication de contrats, la sélection de professionnels et/ou l'engagement de compagnies pour la réalisation de projets et/ou d'achats pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Par conséquent, le conseil a approuvé que les commissaires nommés à la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier renoncent à leurs droits de participer à tout comité de sélection associé à l'adjudication de contrats, la sélection de professionnels et/ou l'engagement de compagnies pour la réalisation de projets et/ou d'achats pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

La renonciation des commissaires concernés demeurera en vigueur jusqu'à la fin de leur mandat à la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier.

DÉLÉGATION DU CONSEIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION

Le 2010-06-23, le conseil a nommé deux commissaires au conseil d'administration de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier en assumant que le mandat prendrait fin au mois de novembre 2011, lors des élections scolaires, mais le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a prolongé le mandat des commissaires élus en 2007 jusqu'à une date indéterminée.

Dernièrement, le conseil d'administration de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier a adopté à l'unanimité une résolution demandant que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier revoie sa délégation annuellement.

Le conseil a nommé les commissaires Robert Dixon et Edward Turchyniak au conseil d'administration de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier du 2012-07-01 au 2013-06-30.

COMITÉS PERMANENTS

Comité consultatif de transport

Le conseil a nommé les commissaires George Benoit et Peter MacLaurin au comité consultatif du transport pour l'année scolaire 2012-2013; et les commissaires Robert Dixon et Merle Parkinson comme substituts.

Comité d'appel

Le conseil a nommé les commissaires suivants au comité d'appel pour l'année scolaire 2012-2013 :

Nazario Facchino	Albina Pace
Nick Milass	Nancy Rupnik
Steve Mitchell	Edward Turchyniak
Commissaire-parent pour le primaire ou le secondaire	

MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – ÉCOLES SECONDAIRES DE LAVAL

Le conseil a confié au directeur général le mandat d'analyser le déséquilibre entre les effectifs scolaires des écoles secondaires de Laval et de préparer des recommandations de solutions potentielles pour la séance du conseil du mois de novembre.

MAGAZINE LAVAL FAMILIES

Le conseil a appuyé la distribution du *magazine Laval Families* dans ses écoles primaires et secondaires de Laval et dans les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle.

MESURE 50681 ET ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT PAR LE CCSR ET LE CSPQ

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a approuvé la Mesure 50681 *École 2.0 : la classe branchée* pour l'année scolaire 2012-2013 en vue de l'acquisition de tableaux numériques interactifs.

Les paramètres budgétaires 2012-2013 pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier comprennent le

montant de l'allocation consentie et le nombre de tableaux numériques interactifs devant être achetés. Le coût unitaire des tableaux numériques interactifs ne peut dépasser 3 000 \$.

La participation des commissions scolaires au regroupement des achats du Centre des services partagés du Québec (CSPQ) est obligatoire pour commander les tableaux numériques interactifs et recevoir les allocations liées à la Mesure 50681 pour l'année scolaire 2012-2013.

La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est membre du Centre collégial des services regroupés (CCSR) qui, après avoir recueilli les engagements, transmettra l'information au Centre des services partagés du Québec (CSPQ) qui procédera à un appel d'offres.

Le conseil a approuvé l'acquisition de 121 tableaux numériques interactifs pour l'année scolaire 2012-2013 dans le cadre de la Mesure 50681 *École 2.0 : la classe branchée* au coût maximal de 3 000 \$ l'unité.

Il a aussi autorisé que l'appel d'offres se fasse par l'entremise du Centre des services partagés du Québec (CSPQ) et que la demande d'achat soit transmise au Centre collégial des services regroupés CCSR en vue d'être acheminée au Centre des services partagés du Québec (CSPQ).

DROITS D'ADHÉSION PRÉLIMINAIRES À POUR 2012-2013

Le conseil a approuvé le versement d'un montant de 91 917,39 \$ à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) pour payer les droits d'adhésion préliminaires.